



Oct/Nov/Décembre 2019

Mail : udfo03@force-ouvriere.fr
Tél : 04 70 02 51 40
Site : <http://03.force-ouvriere.org/>
UD FO 03
1 Rue Lavoisier—03100 MONTLUCON

A partir du 5 décembre ... GREVE !



Retrait du projet de loi MACRON / Delevoy
Maintien des Régimes de Retraites existants.
Amélioration des pensions,
Retraite à taux plein à 60 ans,
Retraites par points : **FO dit NON!**

Manifestation, départ à 10h30

Montluçon, place Jean Dormoy
Moulins, place de la Liberté
Vichy, place de la Poste

Lettre aux syndicats

Chers camarades,

19 novembre 2019

Nous sommes maintenant à deux semaines du 5 décembre. « Tous les regards sont tournés vers cette date ». Et pour cause ! A la suite de la position prise par le CCN de la confédération FO, à l'unanimité, portée par la réussite du 21 septembre, « **la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain** » fait son chemin.

Au niveau national, conformément à la résolution du CCN, affirmant la nécessité d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large, nous avons, avec la CGT, FSU et Solidaires, ainsi que les organisations d'étudiants et lycéens, pris un appel en ce sens. Il en est de même dans nombre de secteurs d'activité, d'entreprises, de services publics et d'administrations, au niveau départemental, à l'initiative souvent de FO. Il ne se passe pas une journée sans que plusieurs appels nous parviennent.

Il est indispensable de renforcer et élargir ce mouvement si l'on veut être entendus et gagner.

A nouveau, comme souvent en matière de retraite, sont mis en avant les régimes dits « spéciaux », pensant ainsi opposer les uns aux autres.

Mais nous savons, nous l'avons très largement et précisément expliqué : ce qui est en cause, aujourd'hui, avec le « système universel par points », porté par le gouvernement, c'est l'ensemble du système de retraites existant et ses régimes. A commencer par le régime de base de la Sécurité sociale, relevant de la CNAV (Caisse nationale d'Assurance vieillesse) avec son régime complémentaire (AGIRC-ARRCO), le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires ainsi que le régime des fonctionnaires des collectivités territoriales. A eux seuls, ces trois régimes de base représentent plus de 80% de la population active salariée.

Ce qui disparaîtrait est le mode de calcul par annuités, fondé sur les 25 meilleures années dans le secteur privé ou les 6 derniers mois dans la Fonction publique, qui donnent un taux de remplacement équivalent. Et, demain, l'Etat, les gouvernements seraient seuls décideurs, disposant de tous les leviers, sans contrepoids, pour gérer les retraites en fonction des contraintes budgétaires et financières.

Tout le monde l'a compris : « il faudra travailler plus longtemps » ou voir sa retraite baisser !

Depuis le début, pour ces raisons, FO a fait connaître son opposition au principe même du régime unique par points. Nous y opposons la défense de notre système de retraite par répartition, et nous sommes bien déterminés à porter nos revendications en ce sens.

A plusieurs reprises, le gouvernement a dû reculer son calendrier. Aujourd'hui, il évoque la clause dite du grand-père ou les « transitions » qui épargneraient tels ou tels.

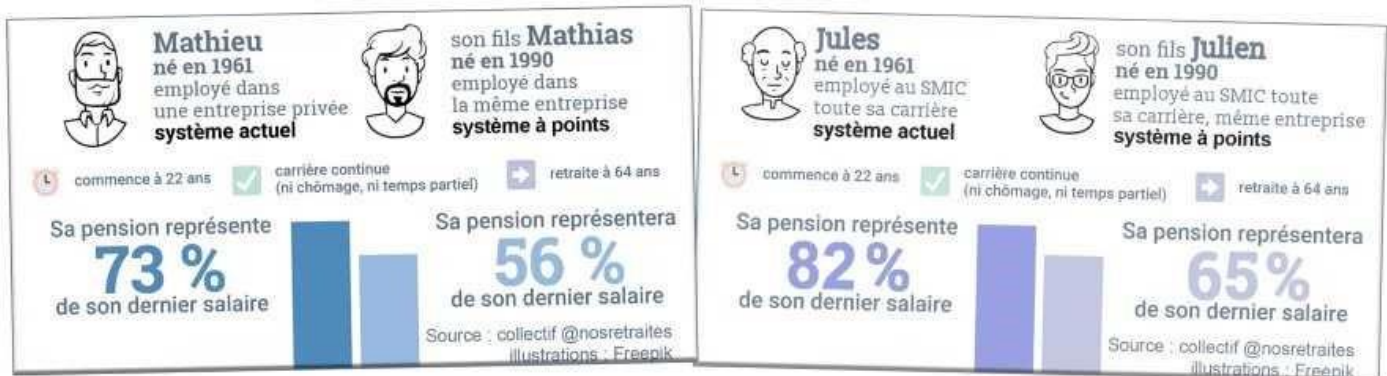
Ces attermolements doivent nous encourager à renforcer la mobilisation afin d'élargir encore, dans le cadre des réunions et assemblées générales de salariés, les appels à rejoindre la grève à partir du 5 décembre dans l'objectif d'être entendus.

Bon courage et amitiés syndicalistes,

Yves Veyrier,
Secrétaire général

EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES

EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES



Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à points.



RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

**POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ**

POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS

FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !



Projet Macron - Delevoye de retraite par points :

Oui! Les retraités sont concernés

Depuis des semaines, le président de la République, le Premier ministre et l'ensemble du gouvernement se répandent dans les médias pour tenter de vendre leur réforme des retraites.

Ils disent que la mise en place
d'un régime universel par points c'est pour ...
sauver les retraites, mais on nous a dit cela :

- en 1987 quand ils ont désindexé les retraites,
- en 1993 quand, dans le privé, ils ont modifié les règles en passant du calcul sur les 10 meilleures années à celui sur les 25 meilleures années,
- en 2003, 2010, 2018 ils ont reculé l'âge de la retraite de 60 à 62 et bientôt 63 et 64 ans.

Et il faudrait leur faire confiance
quand ils affirment que les retraités ne sont pas concernés par la réforme ?
BIEN SÛR QUE NON !

Comment les croire alors que le nombre de retraités va progresser et que, dans le même temps, les dépenses liées aux retraites ne devraient pas augmenter.
Ils truquent, ils mentent parce qu'ils ne veulent pas dire ce qu'ils pensent tout bas :

« **La retraite par points n'a qu'un objectif, la baisse de nos retraites !** »

La preuve : alors que le candidat Macron avait promis en 2017 de garantir le pouvoir d'achat des retraités :

- Il nous a infligé une hausse de la CSG de 1,7 point : 25% de hausse du montant de cet impôt !
- Il nous a refusé la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier en fonction de l'inflation, pourtant garantie par le Code de la Sécurité sociale,
- Il exige 4 milliards d'économies sur les hôpitaux,
- Il refuse de garantir une personne par résident dans les EHPAD,
- Il accorde, dans le même temps 40 milliards € d'aides (CICE) au patronat et il supprime l'ISF...

ALORS NON ! Non à la contre-réforme Macron-Delevoye,
MAINTIEN de notre système de retraite par répartition basé sur la solidarité
MAINTIEN des 42 régimes ! **La RETRAITE elle est à NOUS**
Nos aînés se sont battus pour la gagner - On se battra pour la garder !

Nous, Retraités,

Soutenons l'appel à la grève à partir du 5 décembre 2019 !!!

Ne pas jeter sur la voie publique

**Ni MAINTENANT!
Ni POUR NOS ENFANTS!**



TU SERAS ENCORE PLUS EXPLOITÉ, NON FILS



NON au projet MACRON

Vous allez peut-être être surpris par notre démarche. C'est vrai qu'elle n'est pas habituelle mais prenez le temps de nous lire car nous voulons vous parler de votre avenir, **L'AVENIR DE VOS RETRAITES**.
« Mais nos retraites, on a le temps d'y penser !!! » allez-vous nous répondre.

Et pourtant,

Depuis des mois, M Macron et son gouvernement nous rassurent la même rengaine :
« Si on veut que les générations futures puissent bénéficier d'une retraite, il faut réformer en profondeur le système actuel ».

ils nous disent que les décisions seront prises pour assurer aux futures générations, VOUS « un système juste, équilibré et solide parce que nous ferons en sorte qu'il soit installé sur une base de zéro déficit ».

Ce qu'ils ne vous disent pas c'est que le déficit ils l'ont créé en exonérant les entreprises de charges sociales.

Ce qu'ils ne disent pas c'est qu'en réalité ils veulent diminuer le montant des retraites pour :

- ↳ Pour nous les retraités actuels qui avons déjà perdu pas mal de pouvoir d'achat du fait des mesures des gouvernements successifs,
- ↳ Pour vos parents qui sont encore en activité qui pas sûrs d'avoir une retraite à taux plein,
- ↳ Pour vous-mêmes, nos petits enfants qui, avec la réforme de M. Macron, verrez votre retraite réduite à sa plus simple expression.

Et, pour aboutir à leurs fins, ils cherchent à nous diviser.
D'abord ils vous expliquent que les retraités actuels sont des privilégiés, des égoïstes qui ne pensent pas aux jeunes générations.

Les jeunes générations VOUS, nos petits-enfants. Et, selon ces gens-là, on ne penserait pas à VOUS ???
↳ Et puis, ils inventent « la clause du grand-père » qui consisterait à n'appliquer la réforme qu'à ceux qui ne sont pas encore en activité, c'est-à-dire VOUS...

QUELLE DEMAGOGIE ! QUELLE HYPOCRISIE !

Tout ça pour répondre aux exigences de la finance internationale et des grands groupes d'assurance qui veulent récupérer les dizaines de milliards d'euros que représentent les régimes de retraite.

MAIS LES RETRAITES, C'EST UN DROIT PAS UNE AUMONE.

C'est un droit parce que lorsqu'on est en activité on paye des cotisations pour la retraite.
Aujourd'hui, ce droit, les grands de ce monde, les « premiers de cordée » voudraient le remettre en cause.
Ce droit, nos aînés se sont battus pour le gagner au prix de lourds sacrifices et ils ont voulu que ce soit un droit collectif et égalitaire.

Alors, AUJOURD'HUI, CE DROIT, on va SE BATTRE POUR LE GARDER, ENSEMBLE, grands-parents, parents, enfants, petits-enfants.



À partir du 5 décembre
Rejoignez la mobilisation, Rejoignez la grève

RETRAITES : TOUS CONCERNÉS !

Aujourd'hui, le système de retraite et ses régimes, dont le régime général de la Sécurité sociale et son régime complémentaire (18 millions d'actifs et 14 millions de retraités), ceux des fonctionnaires et du secteur public, garantissent un droit universel à la retraite, fondé sur les meilleures années de la vie active pour les salariés.

Le régime unique par points se substituerait aux régimes actuels et, s'appliquant à tous, salariés et non-salariés, serait de facto entre les mains des seuls gouvernements, dont on sait que la gestion conduira à soumettre les droits à la retraite (pensions et âge) aux contraintes financières.

FO défend les droits à la retraite pour chacun : nous tous aujourd'hui, nos enfants ou nos petits-enfants demain. **FO** n'entend pas cautionner la remise en question des droits des générations futures.

UN SYSTÈME UNIQUE DE RETRAITE PAR POINTS MODIFIERAIT :

LE MODE DE CALCUL DU MONTANT DE LA RETRAITE

Il prendrait en compte l'ensemble de la vie professionnelle en lieu et place des meilleures années. Ainsi, il faudra se constituer un "capital" de points, y compris pendant les périodes difficiles (chômage, CDD, petits salaires).

L'ÂGE DE DÉPART

L'âge pivot à 64 ans pour pouvoir partir à taux plein incluerait un malus qui amputerait la pension de moins 10%, impactant celles et ceux qui y ayant pourtant droit voudraient partir à 62 ans. Avec ce système unique par points, l'âge d'ouverture des droits, même maintenu à 62 ans, deviendrait virtuel.

LA DURÉE D'ACTIVITÉ

Si ce capital ne suffisait pas, si le montant de la pension ne suffit pas, il faudra poursuivre son activité pour acquérir des points supplémentaires et donc travailler plus longtemps.

SI LE GOUVERNEMENT A DU REPOUSSER LE CALENDRIER DE SON PROJET, FO RESTE DÉTERMINÉE DANS SON REFUS DU REGIME UNIQUE PAR POINTS ET APPELLE, AVEC D'AUTRES SYNDICATS, A LA GRÈVE.

Notre système fonctionne. Il mérite d'être défendu et amélioré !

FO appelle tous et toutes à se réunir dans les entreprises et dans les services, en réunions syndicales et assemblées générales pour proposer de rejoindre au niveau interprofessionnel les appels à la grève lancés à partir du 5 décembre par l'unité d'action syndicale la plus large.

EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES
MOBILISONS NOUS #5DECEMBRE



MOTION

Ce jeudi 21 novembre à 18h plus de 170 salariés, retraités et Gilets jaunes 03 se sont réunis à l'appel des syndicats FO-CGT-FSU-SUD de l'Allier, salariés du privé et des services publics.

Après une large discussion le constat que nous faisons est clair : Tous nous refusons cette nouvelle contre-réforme des retraites de Macron-Delevoye.

La perspective de la grève interprofessionnelle à partir du 5 décembre donne des "sueurs froides" au gouvernement.

Nous constatons une forte mobilisation et des appels à la grève reconductibles dans tous les secteurs du



privé ainsi que dans les services publics.

Depuis des semaines, le président de la République et le 1er ministre se répandent dans les médias, véritable intox, pour tenter de vendre leur contre-réforme de destruction de tout notre système de retraite et donc de tous nos acquis sociaux (sécu., code du travail, statut service public...).

Mais personne n'est dupe.

Dans l'unité, tous nous disons NON.

Cette contre-réforme n'est ni négociable ni amenable comme certains voudraient le faire croire.

Aujourd'hui, nous le disons : Tous nous pouvons faire reculer ce gouvernement par une mobilisation massive et la grève reconductible si besoin.

En ce sens, nous faisons notre la déclaration commune de nos Unions Départementales de l'Allier FO-CGT-FSU-SUD :

« Nous appelons à construire l'action par des assemblées dans les entreprises, les services publics, les administrations afin de décider ensemble, dans l'unité, des modalités d'action, de la grève, de sa reconduction pour le retrait pur et simple de ce projet ».

Adoptée à l'unanimité 170 voix

DROIT DE GREVE

Tout salarié d'une entreprise peut utiliser son droit de grève.

Il n'est pas nécessaire que tous les salariés ou la majorité des salariés de l'entreprise participent à la grève.

La grève est un droit individuel mais qui s'exerce collectivement. Pour être qualifié de grève, le mouvement doit être suivi par au moins 2 salariés.

Toutefois, un salarié peut faire grève seul :

- s'il accompagne un appel à la grève lancé au niveau national
- ou s'il est le seul salarié de l'entreprise.





Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site service public dont vous trouverez le lien ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/>

Ou vidéo FO

<https://youtu.be/BqgsK5CBAbl>

Les dégâts de la réforme de l'assurance chômage annoncent ceux de la réforme des retraites

 Nadia	a travaillé : 1 mois sur 2 pendant 2 ans était payée : 1 425 €/mois travaillé	 Daniel	a travaillé : 2 mois au chômage : 18 mois a retravaillé : 4 mois salaire : SMIC
AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 1 065 €/mois pendant 12 mois	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 705 €/mois pendant 24 mois	AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 936 €/mois pendant 6 mois	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 282 €/mois pendant 24 mois
 François	a travaillé : 10 ans salaire : 4 500 €/mois	 Sarah	a travaillé : 1 mois sur 2 pendant 2 ans 1 425 €/mois travaillé a retrouvé : un mi-temps 730 €/mois
AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 3 056 €/mois pendant 2 ans	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 3 056 €/mois pendant 6 mois puis 2 085 €/mois pendant 18 mois	AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 385 €/mois en complément de son salaire	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 0€

Ils appellent à la grève à partir du 5 décembre

RATP : 6 syndicats (CFE-CGC, CGT, FO, Solidaires, Sud et Unsa) appellent les agents de la RATP à une grève illimitée à partir du jeudi 5 décembre 2019.

Transports routiers : FO et CGT appellent à la grève dès le 5 dans un communiqué commun, UNSA et Sud appellent également.

SNCF : 5 syndicats (FO, CGT-Cheminots, UNSA ferroviaire, SUD-Rail) – sont lancés dans une grève reconductible à partir du 5 décembre. La CFDT Cheminots a déposé un préavis.

Transports Aériens : (Air France...) FO, premier syndicat toutes catégories, appelle à un mouvement reconductible, comme la CGT. En tout, 11 syndicats appellent à se mobiliser le 5 décembre,

Banques et assurances : appel commun FO et CGT, Solidaires à partir du 5 décembre

EDF : CGT, FO et SUD

Chimie : appel de la fédération FO à la grève à partir du 5, appel de la CGT

Ecologie, Transports et Logement : appel unitaire des fédérations FO, CGT, FSU et Solidaires dans les ministères.

Action sociale : appel FO à la grève dès le 5 décembre, appel CGT

Education Nationale : (Enseignement, administration...) : le 22 octobre, une intersyndicale composée de FO, CGT Educ'action, Snes, FSU, SNCL Faen, Sud Education et SIES a appelé à faire grève le 5 décembre et à s'organiser pour prévoir la suite du mouvement. L'UNSA Education a également appelé à la grève le 5 décembre.

Services publics et de Santé : appel de la fédération FO, de la fédération CGT

Santé Privée : les fédérations « santé » de la CGT et de FO.

Organismes sociaux (Sécurité sociale, Pôle Emploi, Mutualité...) : appel commun des fédérations FO, CGT, Sud et FSU.

Des appels et des préavis ont été déposés dans bien d'autres secteurs : pompiers, police, ~~Défense~~, Poste, finances publiques, traitement et collecte des déchets...

Notre confédération FO, qui a été la première Confédération à appeler à la grève à compter du 5 décembre, a déposé un préavis de grève qui concerne l'ensemble des salariés du public et du privé.

Des dizaines d'appels interprofessionnels au niveau des Unions départementales FO, CGT, FSU, Solidaires, souvent avec les organisations de jeunesse, à la grève « à partir du 5 décembre ».

Leur « assemblée des assemblées à Montpellier », les « gilets jaunes » ont voté, le 3 novembre, un appel qui se termine par : « *La défaite du gouvernement sur sa réforme des retraites ouvrirait la voie à d'autres victoires pour notre camp. Tous dans la rue à partir du 5 décembre, en grève ou sur le rond-point ou en action de blocage ! Tous ensemble, tous unis et cette fois, en même temps !* ».



CENTRE HOSPITALIER ■ Une dizaine de professionnels était mobilisée hier

Des manipulateurs radios en grève

Des manipulateurs radios du centre hospitalier de Montluçon étaient en grève hier. Installés toute la journée dans le hall de l'établissement, ils répondaient à une mobilisation nationale.

« Ce qui a déclenché le mouvement, c'est la non-attribution de la prime Buzyn », lance une professionnelle. « Ça a été l'élément déclencheur. » Une prime accordée au personnel des urgences et dont les manipulateurs radios voudraient bénéficier.

« On se rend compte que nous sommes les oubliés du système, alors que la radiologie est un des piliers de l'hôpital », lance une professionnelle. « On parle souvent des difficultés des infirmiers, du personnel des urgences, des aides-soignants... Mais et nous travaillons aussi 24 heures sur 24, sept jours sur sept. »

Des revendications nationales et locales
Les manipulateurs radios montluçonnais ont donc répondu à cet appel national à la mobilisation. L'objectif : obtenir une reconnaissance de leur travail, avec notamment une augmentation de leur rémunération de 300 euros, la reconnaissance de la pénibilité et de l'exposition aux risques liés aux rayonnements ionisants, des embauches directes et en tant que stagiaire dans le public, ou encore une qualification au grade de licence.

Mais leurs revendications étaient aussi locales. Les manipulateurs radios devraient les soumettre à la direction du centre hospitalier. À savoir la réaffectation des CDD en tant que manipulateur radio et non comme agent des services hospitaliers, 1.000 jours, une réduction des locaux et la création d'une deuxième chambre d'astreinte, l'obtention d'un poste de brancardier et de secrétaire pour le service. Contactée, la direction n'a pu être jointe.

MOBILISATION. Les professionnels se sont installés toute la journée dans le hall du centre hospitalier. PHOTO FLORIAN SALESSE.

Fin du mouvement de grève des salariés de Puigrenier



ACCORD. Syndicats et direction de l'entreprise ont trouvé un terrain d'entente. PHOTO FLORIAN SALESSE

Les salariés de l'entreprise Puigrenier ont mis un terme, vendredi, à leur mouvement de grève, après la signature d'un accord avec la direction.

Après plusieurs heures de négociations, les salariés de l'entreprise montluçonnaise, spécialisée dans l'abattage et la transformation de viande bovine, ont obtenu une augmentation salariale de 1 % dès janvier et de 0,3 % à partir du mois de juillet.

La direction s'est également engagée à verser une « prime Macron » de 300 euros aux salariés avant le 1^{er} février, ainsi qu'une prime de

200 euros en 2021. Les employés du secteur découpe, dont le contrat actuel de 40 heures ne donne pas accès au paiement des heures supplémentaires, vont, eux, avoir droit à un nouveau régime de rémunération.



QUI SOMMES NOUS ?



La quasi-totalité de la population est déjà passée entre nos mains.



Nous manipulons des appareils qui coûtent des millions d'euros.



Nous perfusions, préparons des champs et tables stériles, nous assistons médecins et chirurgiens pendant les interventions, nous injectons des produits de contraste, médicaments et produits radioactifs.



Nous réalisons des examens à visée diagnostique et thérapeutique.

- ★ Imagerie médicale (Radiologie, Scanner, IRM, Mammographie, Echographie...)
- ★ Médecine Nucléaire (Scintigraphie, TEP Scanner...)
- ★ Imagerie Interventionnelle (Angiographie, Bloc opératoire...)
- ★ Radiothérapie
- ★ Électrophysiologie (Electroencéphalogramme...)



Nous sommes une plaque tournante du système de santé et tous les services de soins font appel à nous.



Nous avons un diplôme Bac+3, du même niveau que nos collègues Infirmier-ères.



Nous sommes les grands oubliés des différentes primes (Buzyn, Veil...) et nous souhaitons la reconnaissance que nous méritons.



Aidez nous à être connus et reconnus.

NOUS SOMMES LES MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

Manip Radio pour les intimes.

LES SALAIRES SE MOBILISENT AVEC LES SYNDICATS

ISOLATION 1 EURO QUELQUES ELEMENTS POUR NE PAS VOUS FAIRE AVOIR !

En effet, les ventes conclues chez les artisans ou dans un magasin ne sont pas considérées comme ayant été souscrites dans le cadre de la réglementation du démarchage à domicile. Il n'existe pas de délai de rétractation de 14 jours pour une commande passée au comptant.

La loi est ainsi faite.

Contrairement à ce que croient beaucoup de consommateurs, une vente est ferme et définitive, qu'il s'agisse d'un devis ou d'un bon de commande.

D'un point de vue juridique, un devis signé est considérée comme un contrat.

Un document doit être rédigé avec soin, vous devez posséder l'original et laisser le double au commerçant et non pas l'inverse.

MEFIANCE LORS DU DEMARCHAGE

Nombre d'entreprises profitent de ce dispositif de l'Etat pour démarcher à tout va. Mieux vaut vérifier le sérieux de l'offre et de la société avant de signer quoique ce soit.

« **Travaux d'isolation à 1 euro** » : du harcèlement téléphonique à l'arnaque, beaucoup se font avoir. Vous avez peut-être déjà subi ce harcèlement téléphonique cherchant à vous vendre des « travaux d'isolation thermique à 1€ », pour vos combles ou l'extérieur de votre maison. Attention !

LE TYPE D'ISOLANT

Le soufflage, plus facile et plus rapide, est souvent préféré à la pose de rouleaux. Il peut aussi être plus adapté à la configuration des combles.

Quant aux matériaux, on vous proposera le plus souvent de la laine de verre ou de roche. **La ouate de cellulose, n'est pas incombustible**, ce qui peut conduire à des départs de feu en cas d'installation électrique défectueuse.

Quels sont les plafonds de ressources (Revenu Fiscal de référence) pour bénéficier de l'offre à 1€ ?

Les plafonds de ressources pour le Pacte Energie Solidarité correspondent aux plafonds définis par l'Anah. Ils ne seront pas les mêmes si vous vivez en Ile de France ou en Province.

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en province	Habitation en Ile de France
1	18 409 €	24 194 €
2	26 923 €	35 510 €
3	32 377 €	42 648 €
4	37 826 €	49 799 €
5	43 297 €	56 970 €
Par personne supplémentaire	+ 5 454 €	+ 7 162 €

GROUPE AÉSIO, DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

Votre contact :

Isabelle GONINET
isabelle.goninet
@aesio.fr
04 70 30 84 52
06 21 02 82 66



Le Groupe AÉSIO, partenaire de l'UD FO 03, est composé des mutuelles Adréa, Apréva, Eovi Mcd et propose des avantages et des services concrets aux salariés :

- ... **Un service de proximité** avec un réseau de près de 360 agences réparties sur l'ensemble du territoire.
- ... **Un service tiers-payant intégral** grâce aux nombreux accords conclus sur l'ensemble du territoire.
- ... **Un espace sécurisé** pour consulter vos remboursements et effectuer des démarches en ligne.
- ... **Un réseau de soins KALIVIA** pour bénéficier d'équipements optiques et auditifs au meilleur rapport qualité/prix mais également d'un réseau de près de 400 ostéopathes sélectionnés pour la qualité de leur pratique professionnelle.
- ... **Un service d'assistance** composé d'une offre socle pouvant être renforcée en cas de pathologies lourdes, d'hospitalisation et d'immobilisation, d'aide au retour à l'emploi ainsi que pour les salariés aidants.
- ... **Un service de consultation à distance** pour toute question médicale avec un médecin généraliste ou spécialiste, en toute sécurité et confidentialité.
- ... **Un service de prévention** pour participer à des actions de santé publique et santé au travail.
- ... **Un fonds d'action sociale** pour des salariés en situation sociale et financière difficile.

GROUPE MUTUALISTE LEADER EN ASSURANCES DE PERSONNES

Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel à caractère publicitaire.

aesio.fr



**GROUPE
AÉSIO**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

ADREA
mutuelle

apréva

EoviMcd
mutuelle

Formation syndicale : Programme 2020

INTITULE	DATES	S'inscrire avant	CONDITIONS	CONTENU
Découverte de FO et Moyens d'Action du Syndicat	Lundi 27 janvier au vendredi 31 janvier	Lundi 6 décembre	Manifester de l'intérêt pour l'action syndicale	Rôle du syndicat et des institutions représentatives du personnel – Histoire - Organisation de FO
Communication Orale	Mardi 11 février au jeudi 13 février	Vendredi 20 décembre	Avoir effectué le stage FO découverte FO. Avoir une expérience syndicale	Savoir préparer et organiser une prise de parole.
Comité Social et Economique	Lundi 16 mars au vendredi 20 mars	Vendredi 17 janvier	Avoir effectué le stage Découverte FO Réservé aux titulaires CSE plus de 50 salariés (1200€ à la charge du budget CSE)	Rôle du CSE Fonctionnement et organisation Règlement intérieur Recours aux experts Activités Sociales et Culturelles
Négociateur	Mardi 7 avril au jeudi 9 avril	Vendredi 7 février	Avoir effectuer le stage Découverte FO DS, secrétaires de syndicat, CT	Revendiquer, négocier et contracter quand cela est possible
Connaître ses droits	Mardi 12 mai au jeudi 14 mai	Vendredi 13 mars	Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »	Faire appliquer la Convention collective et le Code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles
Santé Sécurité et Conditions de Travail	Lundi 8 juin au vendredi 12 juin	Vendredi 10 avril	Être membre titulaire du CSE (ainsi que la CCSCCT lorsqu'elle existe). Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur.	Les attributions du CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail Fonctionnement Recours aux experts...
Découverte FO	Lundi 5 octobre au vendredi 9 octobre	Vendredi 21 août	Manifester de l'intérêt pour l'action syndicale	Rôle du syndicat et des institutions représentatives du personnel – Histoire - Organisation de FO

RESULTATS ELECTIONS

ENTREPRISE	NOMBRE DE TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLEANTS
Ambulances Guirado	1	1
Berry Wood	2	2
Intermarché la Rotonde	1	1
SAFRAN	11	1er collège (2nd tour) 7 sup 2ème collège
AMIS	10	4
Trans Frois Auvergne	En cours	En cours
SAGESS	2	2nd tour



FO

**RETRAITE :
REGIME UNIQUE PAR POINTS ?**

EN GREVE !

RECU DE L'ÂGE DE DÉPART

BAISSE DES PENSIONS

ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ

AVEC FO, JE DIS NON !

DÈS LE 5 DÉCEMBRE, J'Y SERAI